



VERSEMENT 1156 W

Description globale : Contrôle de la législation du travail

Dates extrêmes : 1930~1993

Importance matérielle : 27 articles

Service producteur : Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, Service Central du Travail

Service versant :

Date d'entrée : novembre 1995

Communicabilité maximum : 25 ans

Début communicabilité : Immédiate

Fin communicabilité : 01/01/2019

Date de rédaction du bordereau : octobre 1996

N° d'entrée : 16582

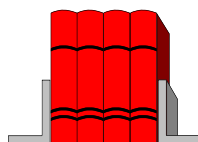
Cote de l'inventaire : B/1/AD/10/123

La communicabilité des documents est indiquée en fonction des délais spécifiés par la loi Archives n° 79-18 (30 ans, 60 ans, 100 ans à compter de la date du document, 120 ans ou 150 ans à compter de la date de naissance de la personne). Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Certains dossiers sont communicables immédiatement, que ce soit au titre de la loi n° 78-753 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs, ou au titre de la loi Archives n° 79-10 et pour lesquels le délai de 30 ans est écoulé.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

© Archives départementales de l'Aube, 1997 - Reproduction interdite (Loi du 1er juillet 1992 articles L 335-2 et 335-3 ; Loi du 17 juillet 1978, article 10)



PRESENTATION

La Direction Départementale du Travail et de l'Emploi (D.D.T.E) regroupe son activité autour de trois attributions majeures : le contrôle de l'application de la législation du travail, la mise en oeuvre des politiques en faveur de l'emploi, la mise en oeuvre des politiques en faveur de la formation professionnelle.

Dans le cadre du service public de l'emploi, la D.D.T.E assure également les liaisons et la coordination des actions avec d'autres partenaires que sont notamment l'Agence Nationale Pour l'Emploi (A.N.P.E), l'A.S.S.E.D.I.C, la Mission Locale pour l'Emploi et d'autres organismes de même ordre. ¹

Le Service Central du Travail (S.C.T) à en charge de veiller à l'application du code du Travail au sein des entreprises du département : respect des conventions collectives dans chaque secteur d'activité, dispositif d'observation des salaires, statistiques sur l'emploi, inspection des entreprises, réglementation...

Ce versement comprend des dossiers d'entreprises constitués de procès-verbaux d'accord ou de désaccord, dressés avec les syndicats lors de négociations. Les réunions portent sur les barèmes de rémunérations, les indemnités, les primes, le droit d'expression des salariés, l'aménagement du temps de travail.

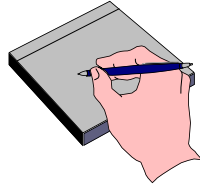
On trouve également des éléments statistiques relatifs à la situation de l'emploi ainsi que des dossiers reflétant l'activité de contrôle du SCT dans le domaine de la législation du travail.



PLAN DU BORDEREAU

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1 - 9	Dossiers des entreprises ayant engagé des négociations avec les syndicats	1980 - 1993
10 - 19	Éléments statistiques relatifs à l'emploi	1980 - 1993
20 - 27	Contrôle du respect de la réglementation en vigueur	1930 - 1989

¹ Renseignements puisés dans l'Annuaire des services publics de l'Aube, année 1994 (cote 1 J 596)



ANNEXES

Dossier-type 1 ~ 7 :

- procès-verbal d'accord ou de désaccord
- correspondance de l'entreprise
- récépissé du procès-verbal par la D.D.T.E
- compte-rendu des réunions entre patronat et syndicat(s)
- tableau statistiques relatifs à l'entreprise (effectifs, salaires, durée du travail)

Dossier-type 8 ~ 9 :

idem

- correspondance de la D.D.T.E du département où se situe le siège d'une entreprise implantée dans l'Aube

Liste des sigles rencontrés dans ce versement

- A.P.E : Activité Principale Exercée (code)
- D.D.T.E : Direction Départementale du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle
- D.R.T.E : Direction Régionale du Travail et de l'Emploi
- S.C.T : Service Central du Travail

W 1156	Descriptif	Dates extrêmes	Communi- cabilité
1 - 9	Dossiers des entreprises ayant engagé des négociations		
1	Dossiers des entreprises dont les négociations n'ont pas abouti : procès-verbaux de désaccord (n°85-A à 90-G)	1983 - 1990	
2	Dossiers des entreprises dont les négociations ont abouti : procès-verbaux d'accord ² (n°80-8, n°81-1 à 81-6, n°82-1 à 82-5, n°83-1 à 83-22) ³	1980 - 1983	
3	idem (n°84-1 à 84-35) ⁴	1984	
4	idem (n°85-1 à 85-49, n°86-1 à 86-56)	1985 - 1986	
5	idem (n°87-1 à 87-53, n°88-1 à 88-50)	1987 - 1988	
6	idem (n° 89-1 à 89-87)	1989	
7	idem (n°90-1 à 90-38, n°91-1 à 91-44)	1990 - 1991	
8	Dossiers d'accords d'entreprises dont le siège social est extérieur au département : dossier-type ainsi que la correspondance de la D.D.T.E du département concerné	1980 - 1985	
9	idem	1986-1990, 1993 ⁵	
10 - 19	Eléments statistiques relatifs à l'emploi		
10	Dispositif d'observation des salaires : relevé mensuel des entreprises du département de l'Aube : détail des prestations versées aux employés (appointements bruts, heures supplémentaires, taux horaire moyen réel)	1980 - 1983	
11	Mouvements de salaires : courrier des entreprises adressés à la D.D.T.E, mentionnant les modifications de la grille des salaires. Récapitulatif de la D.D.T.E concernant la branche d'activité concernée	1982 - 1983	

² Les accords passés une année ont pu débuter le dernier trimestre de l'année précédente (ils portent un n° débutant par l'année de la signature des accords).

³ Quelques dossiers supplémentaires, non numérotés.

⁴ Idem note n°3.

⁵ Un seul accord signé en 1992.

W 1156	Descriptif	Dates extrêmes	Communi- cabilité
10 - 19	Eléments statistiques relatifs à l'emploi : suite		
12	Situation de l'emploi : rapports trimestriels de synthèse transmis à la D.D.T.E par la Direction Régionale du Travail et de l'Emploi de Champagne-Ardenne ⁶	1981 - 1990	01/01/2016
13	Statistiques adressées à l'administration centrale : fiches statistiques des textes conventionnels conclus au niveau des entreprises ou des établissements (code APE, nature et objet du texte déposé)	1984 - 1987	01/01/2013
14 - 16	<i>Participation et intéressement au sein des entreprises : statistiques</i>		
14	Directives ministérielles : correspondance entre la D.D.T.E, la D.R.T.E, le Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi précisant les modalités d'une enquête statistique annuelle	1984 - 1987	01/01/2013
15	Intéressement des salariés : résultats statistiques émanant de la D.R.T.E adressés à la D.D.T.E, et reprenant les données comptables individuelles fournies par les entreprises aubois (somme globale à distribuer, par entreprise)	1986 - 1987	01/01/2013
16	Enquête statistique annuelle relative à la participation afférente aux résultats de l'exercice d'une année : listings indiquant les caractéristiques de l'entreprise, ses résultats comptables	1987 - 1991	01/01/2017
17 - 19	<i>Licenciement de personnel : statistiques</i>		
17	Notes de tendance sur les conflits collectifs du travail : statistiques mensuelles émanant du Ministère du Travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, reprenant des données nationales (précisions ponctuelles concernant le département ou la région)	1991 - 1993	01/01/2019
18	Tableau statistique de licenciement des représentants du personnel dressé au niveau national	1984 - 1986	
19	Licenciement des représentants du personnel : enquêtes semestrielles indiquant les notifications de décision de l'Inspecteur du Travail du département de l'Aube (licenciement pour motif économique ou autre) ⁷	1987 - 1989	01/01/2015

⁶ On trouve parfois des précisions sur le fonctionnement de certaines entreprises. Celles-ci peuvent être situées dans d'autres départements que l'Aube (Haute-Marne, Marne, Ardennes)

⁷ Renseignements non nominatifs

W 1156	Descriptif	Dates extrêmes	Communi- cabilité
20 - 27	Contrôle du respect de la réglementation en vigueur		
20 - 21	<i>Droit d'expression des salariés</i>		
20	Réponse des entreprises au questionnaire adressé par la D.D.T.E : formulaire mentionnant l'identification de l'entreprise, l'état de la négociation, les partenaires en présence ⁸	1983 - 1989	
21	Correspondance des entreprises attestant que les négociations ont débouché sur un procès-verbal d'accord ⁹	1984	
22	Formation professionnelle : obligation annuelle de négociation : circulaire du Ministère des Affaires Sociales et de l'Emploi, correspondance de la D.R.T.E, liste des accords et avenants signés permettant à la D.D.T.E de mener une action de contrôle auprès des entreprises du département	1986 - 1987	
23 - 24	<i>Egalité professionnelle entre les hommes et les femmes</i>		
23	Texte officiel concernant l'application de la loi du 13 juillet 1983 relative à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes	08/1984	
24	Correspondance entre la D.D.E et les entreprises : réponse des entreprises faisant le point sur les négociations relatives à l'égalité professionnelle des hommes et des femmes (suite au rapport demandé par la D.D.T.E ¹⁰	1982 - 1985	
25 - 27	<i>Ouverture dominicale des magasins</i>		
25	Commerces alimentaires : instauration du repos hebdomadaire : arrêtés préfectoraux, accords entre chambres syndicales, correspondance entre le Ministère du Travail, la Préfecture, la Direction du Travail. Liste des commerçants autorisés à ouvrir le dimanche	1930 - 1955	

⁸ Certaines entreprises ont leur siège social hors du département : correspondance entre les D.D.T.E concernées.

⁹ Hormis une entreprise, les procès-verbaux ne figurent pas dans ces dossiers.

¹⁰ Les rapports ne sont pas contenus dans ces dossiers. On trouve cependant le bilan social (exercice 1982) de la Compagnie Française d'Exploitation Thermique (COFRETH).

W 1156	Descriptif	Dates extrêmes	Communi- cabilité
20 - 27	Contrôle du respect de la réglementation en vigueur : suite		
25 - 27	<i>Ouverture dominicale des magasins : suite</i>		
26	Tous commerces : arrêtés préfectoraux d'autorisation, correspondance entre la D.D.T.E, les magasins, la mairie de Troyes ou des communes concernées, statuts de groupements de commerçants ¹¹	1969 - 1989	
27	Litiges entre commerçants et l'Administration : correspondance entre les magasins, les syndicats, la Préfecture, la D.D.T.E, le Ministère du Travail. Extraits de jugement du Tribunal de Simple Police de Troyes, extraits de jugements du Tribunal Administratif de Chalons-sur-Marne, extraits de jugements de la Cour d'Appel de Reims (Chambre Correctionnelle). ¹² Textes de lois, coupures de presse ¹³	1939 - 1985	

¹¹ Dossier relatif à l'aménagement du centre commercial de Saint-André-les-Vergers en 1975 (plan, coupures de presse).

¹² Extraits de jugements pris en audience publique.

¹³ Extraits du journal "La Croix" du 4 mars 1976 : "Faut-il fermer les magasins le dimanche ? réponse du Ministre du Commerce et de l'Artisanat.